

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 16 janvier 2023.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces siège en séance extraordinaire ce 16 janvier 2023 à 18h30 à la salle du conseil municipal située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces.

Sont présents à cette séance :

Pierre Flamand	Maire
Serge Piché	Conseiller du district n° 1
Alain Lachaine	Conseiller du district n° 2
Éric Paiement	Conseiller du district n° 3
Michelle Thomas	Conseillère du district n° 4
Geneviève Brisebois	Conseillère du district n° 6

Assiste également à la séance Mme Pascale Duquette, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 18h30 et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2023-01-8265

2. ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité ainsi qu'à la séance, en conformité avec le *Code municipal* et le *Code de procédure civile*, et d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
2. Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception et abrogeant le règlement 265-2022
4. Période de questions portant exclusivement sur le projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur
5. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 274-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 265-2022

Le conseiller, M. Éric Paiement donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement portant le numéro 274-2023 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception et abrogeant le règlement numéro 265-2022.

Le conseiller, M. Éric Paiement fait lecture au Conseil du projet de règlement numéro 274-2023 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception et abrogeant le règlement numéro 265-2022.

ADOPTÉE

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 274-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 265-2022**

RÉSOLUTION N° 2023-01-8266

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 18h45.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Pascale Duquette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire